

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

11 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

3 139 699

21 N° d'enregistrement national : 22 09571

51 Int Cl<sup>8</sup> : A 01 K 83/02 (2023.01)

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 21.09.22.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 22.03.24 Bulletin 24/12.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : Taillefer Jean Paul — FR.

72 Inventeur(s) : TAILLEFER Jean-Paul.

73 Titulaire(s) : Taillefer Jean Paul.

54 **LEURRE DE PÊCHE, AUTOMATIQUEMENT  
EXTENSIBLE EN CAS D'ATTAQUE PAR UN  
POISSON CARNASSIER.**

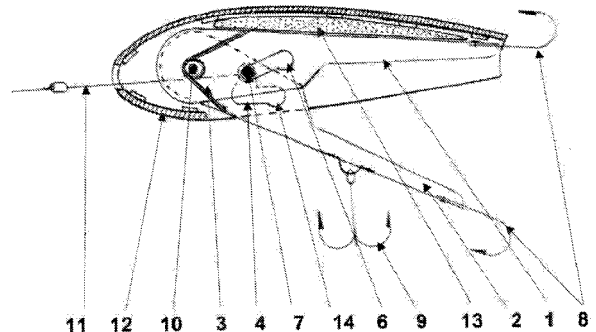
57 LEURRE DE PÊCHE, AUTOMATIQUEMENT EXTENSIBLE EN CAS D'ATTAQUE PAR UN POISSON CARNASSIER

Le leurre, objet de l'invention, comprend essentiellement deux mâchoires, ayant chacune une section en forme de U

avec à chaque extrémité un moyen d'hameçonnage.

Ces deux mâchoires, sont articulées autour d'un axe et s'imbriquent l'une dans l'autre. Au repos elles sont verrouillées en position fermée constituant ainsi un leurre d'apparence très naturelle. Un ressort interne disposé autour de l'articulation de ces deux mâchoires maintient une force qui tend à les écarter dès que le poisson par son action de préhension du leurre puis de sa traction pour l'avaler, déclenche automatiquement son dispositif de verrouillage.

Figure pour l'abrégé : [Fig. 3]



FR 3 139 699 - A1



## **Description**

### **Titre de l'invention : LEURRE DE PÊCHE, AUTOMATIQUEMENT EXTENSIBLE EN CAS D'ATTAQUE PAR UN POISSON CARNASSIER**

[0001] La présente invention concerne un leurre de pêche automatiquement extensible, lors d'une attaque par un poisson carnassier.

#### **Description de l'art antérieur**

[0002] Il existe de très nombreux types de leurres destinés à pêcher les poissons dans les divers lieux de pêches, lacs, rivières, mers, océans, et autres points d'eau destinés à la pêche aux poissons carnassiers.

[0003] La plupart, possèdent au moins, un ou plusieurs types d'hameçons, ou de tridents, servant à l'accrochage du poisson afin de le pêcher, après attaque du leurre.

[0004] La plupart des leurres existant, qu'ils soient nageant en zigzaguant, ou bien de type articulé, ou munis de bavettes pour simuler un comportement de proie, qu'ils soient, flottant, coulant ou suivant d'autres configurations plus ou moins complexes, aucun n'intègre dans leur principe une fonction active lors de l'attaque du poisson.

[0005] La présente invention de leurre artificiel, se caractérise précisément par le fait qu'il comprend un mécanisme d'extension à déclenchement automatique, dès que le poisson le saisit avec sa mâchoire pour augmenter la réussite de la prise.

#### **Exposé de l'invention**

[0006] La présente invention concerne un leurre, automatiquement extensible, dès que le poisson le saisit avec sa mâchoire.

[0007] Le leurre, objet de l'invention, comprend essentiellement deux mâchoires rigides en inox ou autre matériau synthétique, ayant chacune une section en forme de U avec à chaque extrémité un moyen d'hameçonnage.

[0008] Ces deux mâchoires, sont articulées autour d'un axe et s'imbriquent l'une dans l'autre. Au repos elles sont verrouillées en position fermée constituant ainsi un leurre d'apparence très naturelle. Un ressort interne disposé autour de l'articulation de ces deux mâchoires maintient une force qui tend à les écarter dès que le poisson par son action de préhension du leurre puis de sa traction pour l'avaler, déclenche automatiquement le dispositif de verrouillage.

[0009] La conception du leurre, en deux parties essentielles démontables permet à partir d'un mécanisme de base standard, d'adapter par son habillage extérieur multiples configurations, de forme, de couleurs, de types divers et variés de proies.

[0010] **Description détaillée de ce mode préférentiel de l'invention**

[0011] La [Fig.1], montre l'invention en mode extension (activée), après l'attaque du

poisson, dès qu'il est hameçonné.

- [0012] La [Fig.2] montre le leurre en position d'attente de l'attaque du poisson.
- [0013] La [Fig.3] montre le leurre avec ses mâchoires en extension après déclenchement initié par l'attaque du poisson.
- [0014] Le leurre de pêche automatiquement extensible, de la présente invention comprend essentiellement une mâchoire supérieure 1, articulée sur une mâchoire inférieure 2 autour d'un axe 10. La section courante des deux mâchoires en forme de U leur permet de se refermer librement par emboîtement. Chaque flan latéral de la mâchoire 1 possède une lumière oblique 5, identique en symétrie, et comprenant chacune une encoche d'accrochage 6. Chaque flan latéral de la mâchoire 2 possède une lumière 4 en forme de L, identique en symétrie, et comprenant chacune une encoche d'accrochage 14. Quand le leurre est en position fermée les encoches 6 et 14 sont en parfait vis-à-vis et présentant une forme circulaire apte à recevoir un axe mobile 7. La tige 11 permet d'une part d'assurer la liaison coté extérieur avec la ligne de pêche, puis coté intérieur du leurre elle est ancrée sur l'axe mobile 7. Un ressort précontraint en épingle 3 centré sur l'axe de pivotement 10 possède deux branches qui viennent en appui, d'une part sur la partie supérieure interne de la mâchoire 1, et d'autre part sur la partie inférieure interne de la mâchoire 2. L'axe mobile 7 est maintenu dans sa position arrière grâce aux encoches 6 et 14, l'action induite par la tension du ressort lui permettant de rester verrouillé.
- [0015] L'ensemble du mécanisme est intégré à l'intérieur de la coque d'habillage 12 dont la fonction principale est de simuler une forme de proie. Cette coque est percée à l'avant pour laisser le passage de la tige 11, et évidée en dessous pour autoriser l'extension vers le bas de la mâchoire 2 après son déverrouillage. Chacune des deux mâchoires possède à l'extrémité arrière un hameçon. Accessoirement un trident 9 peut être rajouté en partie inférieure de la mâchoire 2.
- [0016] Dans son fonctionnement, le leurre est accroché à la ligne de pêche en partie avant de la tige 11. Les deux mâchoires 1 et 2 sont maintenues verrouillées par l'axe mobile 7 retenu au niveau des encoches 6 et 14 sous l'effet de la pression interne du ressort 3. Lorsque le poisson attaque le leurre, il s'accroche au niveau des hameçons 8 et exerce naturellement par réaction de défense une traction vers l'arrière, ce qui crée une tension par réaction vers l'avant sur la tige 11. Celle-ci permet d'extraire l'axe mobile 7 de ses encoches de maintien 6 et 14, puis de coulisser librement dans les deux glissières 4 et 5. De par les formes respectives de ces glissières, au fur et à mesure du glissement de l'axe mobile, les deux mâchoires s'écartent progressivement et après extension complète du leurre le poisson est dans l'impossibilité de s'échapper, les deux hameçons étant écartés.
- [0017] Dans un mode de fonctionnement alternatif, le poisson peut attaquer le leurre au

niveau du trident 9, l'effet sur le mécanisme restant identique au fonctionnement nominal. Une amélioration du leurre est également envisageable en insérant une couche de mousse 13 sous la coque d'habillage externe 12, de sorte à améliorer sa flotabilité.

## Revendications

[Revendication 1]

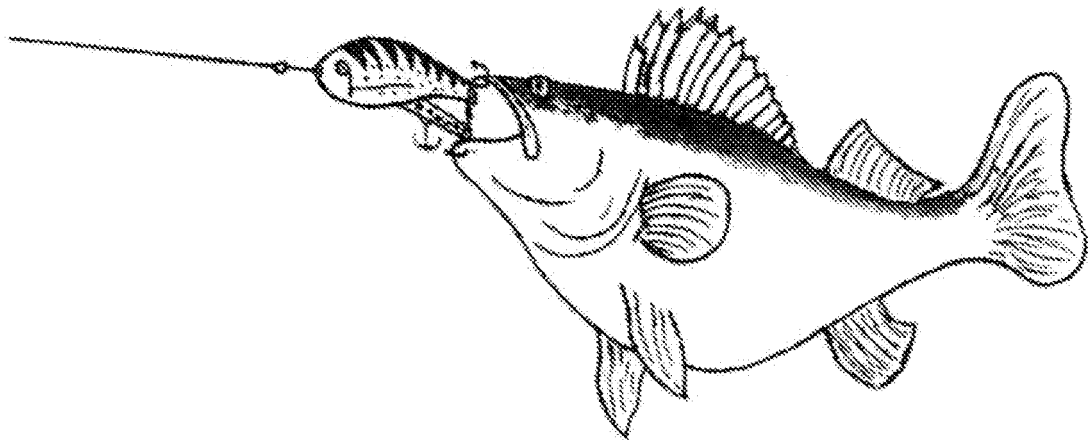
Leurre de pêche automatiquement extensible, caractérisé par une mâchoire supérieure 1, articulée sur une mâchoire inférieure 2 autour d'un axe 10 dont la section courante des deux mâchoires en forme de U leur permet de se refermer librement par emboîtement, chaque flan latéral de la mâchoire 1 possédant une lumière oblique 5, identique en symétrie, et comprenant chacune une encoche d'accrochage 6, chaque flan latéral de la mâchoire 2 possédant une lumière 4 en forme de L, identique en symétrie, et comprenant chacune une encoche d'accrochage 14, tel que lorsque le leurre est en position fermée les encoches 6 et 14 sont en parfait vis-à-vis, présentant une forme circulaire apte à recevoir un axe mobile 7, la tige 11 permettant d'une part d'assurer la liaison coté extérieur avec la ligne de pêche, puis coté intérieur du leurre elle est ancrée sur l'axe mobile 7, un ressort pré-contraint en épingle 3 centré sur l'axe de pivotement 10 possédant deux branches qui viennent en appui, d'une part sur la partie supérieure interne de la mâchoire 1, et d'autre part sur la partie inférieure interne de la mâchoire 2, l'axe mobile 7 étant maintenu dans sa position arrière grâce aux encoches 6 et 14, l'action induite par la tension du ressort lui permettant de rester verrouillé, l'ensemble du mécanisme étant intégré à l'intérieur de la coque d'habillage 12 dont la fonction principale est de simuler une forme de proie, cette coque étant percée à l'avant pour laisser le passage de la tige 11, et évidée en dessous pour autoriser l'extension vers le bas de la mâchoire 2 après son déverrouillage, chacune des deux mâchoires possédant à l'extrémité arrière un hameçon, et, dans son fonctionnement, le leurre est accroché à la ligne de pêche en partie avant de la tige 11 tandis que les deux mâchoires 1 et 2 sont maintenues verrouillées par l'axe mobile 7 retenu au niveau des encoches 6 et 14 sous l'effet de la pression interne du ressort 3, puis lorsque le poisson attaque le leurre, il s'accroche au niveau des hameçons 8 et exerce naturellement par réaction de défense une traction vers l'arrière, ce qui crée une tension par réaction vers l'avant sur la tige 11, celle-ci permettant d'extraire l'axe mobile 7 de ses encoches de maintien 6 et 14, puis de coulisser librement dans les deux glissières 4 et 5 et de par leurs formes respectives, au fur et à mesure du glissement de l'axe mobile, les deux mâchoires s'écartent progressivement et après extension complète du leurre le poisson est dans l'impossibilité de

s'échapper, les deux hameçons étant écartés.

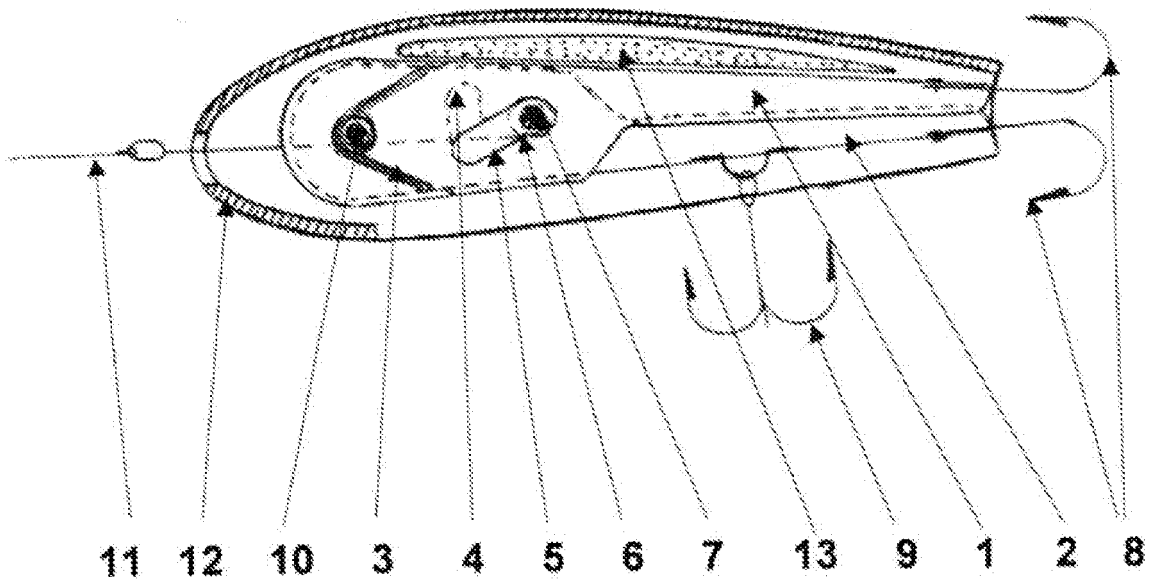
[Revendication 2]

Leurre de pêche automatiquement extensible selon la revendication 1, caractérisé par un trident 9 en partie inférieure de la mâchoire 2 tel que dans un mode de fonctionnement alternatif, le poisson peut attaquer le leurre au niveau de celui-ci, l'effet sur le mécanisme restant identique au fonctionnement nominal.

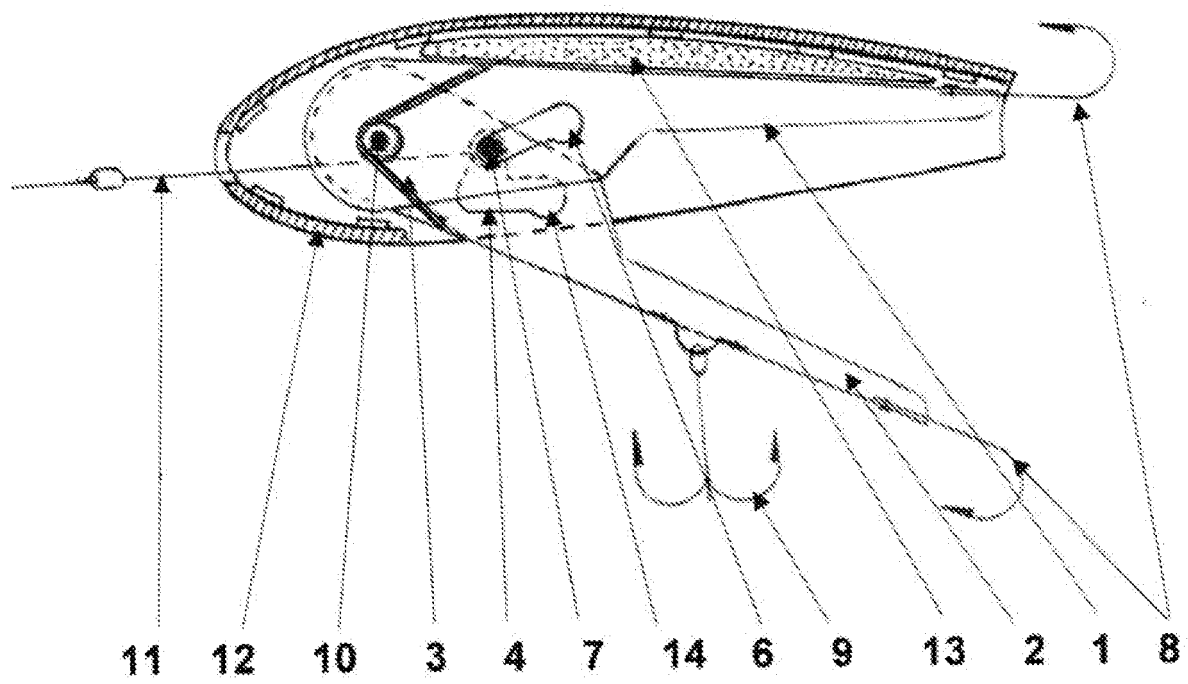
[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

**FA 913019**  
**FR 2209571**

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
<b>A</b>	<p><b>US 3 163 956 A (JOHN KRUTSCH)</b>  <b>5 janvier 1965 (1965-01-05)</b>  <b>* colonne 2, ligne 33 - colonne 4, ligne 23 *</b>  <b>* figures 1-9 *</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p>	<b>1, 2</b>	<b>A01K83/02</b>
<b>A</b>	<p><b>WO 01/95713 A1 (REIXACH BESTARD ANTONIO [ES])</b>  <b>20 décembre 2001 (2001-12-20)</b>  <b>* page 4, ligne 5 - ligne 31 *</b>  <b>* figures 1-4 *</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p>	<b>1, 2</b>	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)</b>
			<b>A01K</b>
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
<b>11 mai 2023</b>		<b>Been, Mathieu</b>	
<p><b>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2209571 FA 913019**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **11-05-2023**  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
<b>US 3163956</b>	<b>A</b>	<b>05-01-1965</b>	<b>AUCUN</b>	
-----				
<b>WO 0195713</b>	<b>A1</b>	<b>20-12-2001</b>	<b>AU 6033801 A</b>	<b>24-12-2001</b>
			<b>ES 1046529 U</b>	<b>01-01-2001</b>
			<b>WO 0195713 A1</b>	<b>20-12-2001</b>
-----				